



# RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Janvier 2025



## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Modifications des travaux d'aménagement de la base Paul Riquet



Rapporteur :  
Adjoint au Maire,  
**Michel ROZELET**

Les travaux pour aménager la base Paul Riquet seront réalisés par le Port de Plaisance même si le terrain appartient à la commune. Des ajustements sont nécessaires car les documents ont été préparés avant que le port soit sous le statut EPIC (établissement public industriel et commercial).

Comme la commune avait choisi un architecte pour le projet, un nouveau permis de construire sera demandé.

À partir de 2025, le contrat avec l'architecte sera transféré du budget de la commune à celui du port.

Le Conseil a approuvé que M. le Maire et M. le Directeur du Port signent tout document les concernant.



## DOMAINE & PATRIMOINE

URBANISME - Bilan de la politique foncière 2024



Rapporteur :  
Adjoint au Maire,  
**Guy REVERBEL**

Bilan annuel des acquisitions et cessions de 2024 qui sera par la suite annexé au compte financier unique.

Le Conseil a délibéré.



## FINANCES LOCALES

BOURSES ET PRIX - COLLÈGE DE PÉROLS - Brevet Initiation à la Mer



*Rapporteur :*  
*Adjointe au Maire,*  
**Sylvie MARTEL CANNAC**

Depuis trois ans, le collège Frédéric Mistral de Pérols propose aux élèves de 3<sup>ème</sup> l'option BiMer, qui permet d'obtenir le Brevet d'initiation à la Mer. Ce diplôme initie les élèves à la culture maritime et aux métiers de la mer, tout en les aidant à construire leur projet d'orientation.

Il est proposé au conseil municipal de soutenir cette option en offrant des stages de navigation sur des catamarans gérés par le Centre nautique municipal Pierre Ligneuil de Palavas-les-Flots. Madame la Principale du collège sollicite cette aide pour constituer le projet pédagogique 2025, qui doit être validé par les services de l'Éducation nationale.

Le Conseil a délibéré.



## FINANCES LOCALES

RÉGIE DE RECETTES RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC « TRANSP'OR »



*Rapporteur :*  
*Premier Adjoint,*  
**Jean-Louis GOMEZ**

Suite à un vol de recettes constaté dans la régie de transport « TRANSP'OR PLUS », la commune rembourse la communauté du pays de l'Or du montant du préjudice subi pour maintenir de bonnes relations entre la commune et celles de l'agglomération. Cela porte sur 389 euros.



## FINANCES LOCALES

Modification n°2 des tarifs 2025 du Port



*Rapporteur :*  
*Conseiller municipal délégué,*  
**Dominique MASSOT**

Modification de la taxe de séjour camping-car et de la taxe de séjour des plaisanciers des ports.

Modifications des tarifs de stationnement sur la zone technique en fonction des dates « saison » et « hors-saison ».

Le Conseil a approuvé.



## DOMAINE & PATRIMOINE

Prolongation du Bail à construction par avenant - Résidence « la Rose des Vents »



*Rapporteur :*  
*Adjointe au Maire,*  
**Marie-Claude NOUGARET**

Ce bail, signé en 1996, était initialement de 38 ans, mais FDI Habitat demande la prolongation de 20 ans, jusqu'en 2054 pour amortir les nouveaux investissements. FDI Habitat continuera de gérer les logements (réparations, demandes des locataires et attribution des logements).

Le 25 septembre 2024, le Conseil municipal a accepté le principe de prolonger un bail avec la société FDI Habitat pour la construction et la gestion de logements sociaux. Il s'agit maintenant d'accepter les nouveaux termes du contrat.

Le Conseil municipal a approuvé cette prolongation.





## DOMAINE & PATRIMOINE

Régularisation de l'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial des parkings payants sis aux 4 canaux avec VNF



Rapporteur :  
Adjointe au Maire,  
**Iris MAROUANI**

Le Conseil municipal a approuvé cette nouvelle convention de régularisation.



## FINANCES LOCALES

Mise à disposition gratuite d'une salle pour l'organisation d'un job dating



Rapporteur :  
Le Maire,  
**Christian JEANJEAN**

Le service Emploi du Pays de l'Or prévoit d'organiser un job dating pour recruter des saisonniers pour les commerçants et hébergeurs de la région en 2025, en collaboration avec plusieurs partenaires. Ils demandent à pouvoir utiliser gratuitement la salle du COSEC ou la Salle bleue, selon la taille de l'événement.

Cet événement vise à aider les entreprises locales, comme les hôteliers et restaurateurs, à trouver des travailleurs saisonniers pour la saison prochaine. Il soutient l'économie locale et répond aux besoins en main-d'œuvre. La commune soutient cette initiative, car elle n'entraînera pas de coûts supplémentaires importants pour la ville.

Les services des ressources humaines de la commune participeront à cette rencontre pour proposer les métiers saisonniers nécessaires au bon fonctionnement de la Ville.

Le Conseil municipal a approuvé.



## FINANCES LOCALES

Logements des renforts de Gendarmerie saison 2025



*Rapporteur :*  
*Conseiller municipal délégué,*  
**Sébastien RIVES**

Pendant l'été 2025, la gendarmerie de Palavas-les-Flots recevra des renforts pour assurer la sécurité publique. Ces gendarmes seront logés dans des appartements loués par la commune pour les mois de juillet et août, et les paiements des loyers seront effectués chaque fin du mois.

La commune bénéficiera de la présence d'une vingtaine de gendarmes supplémentaires durant les mois de juillet et d'août.

Le Conseil municipal a délibéré et approuvé.



## FONCTION PUBLIQUE

Mise à disposition d'un agent responsable au restaurant scolaire de Palavas



*Rapporteur :*  
*Adjointe au Maire,*  
**Emmanuelle ARNOLD-PHILIPPOT**

L'agent devra superviser l'équipe d'animation du restaurant scolaire, surveiller les enfants pendant les repas et dans la cour.

Le Conseil municipal a approuvé.





## FONCTION PUBLIQUE

Protection sociale supplémentaire



*Rapporteur :*  
*Adjointe au Maire,*  
**Marie-Claude NOUGARET**

La commune de Palavas-les-Flots propose une aide financière pour la protection sociale complémentaire santé de ses agents. Depuis 2013, elle verse 15 euros par mois aux agents adhérant à un contrat labellisé santé. En décembre 2024, le comité social a approuvé une augmentation à 20 euros par mois. Le Conseil municipal a fixé cette nouvelle participation pour février 2025.



## FONCTION PUBLIQUE

Convention pour les chiens de patrouille



*Rapporteur :*  
*Le Maire,*  
**Christian JEANJEAN**

La Ville de Palavas-les-Flots possède une brigade cynophile composée de deux policiers municipaux et de deux chiens. Leur rôle est de protéger les agents et d'assurer la sécurité. Le Conseil municipal a approuvé une convention sur les conditions de propriété, d'hébergement, de soins, et d'assurance des chiens. En 2025, le maître-chien recevra une indemnité de 300 euros par mois pour couvrir les frais liés à l'animal.



## FINANCES LOCALES

Remboursement des soins vétérinaires et de l'alimentation engagés par les agents de la brigade cynophile.



*Rapporteur :*  
*Le Maire,*  
**Christian JEANJEAN**

En raison d'une mutation d'un policier municipal et dans l'attente d'une convention, les agents ont dû avancer les frais pour leur chien. Il est demandé l'accord pour la prise en charge de ces frais ainsi que le remboursement des deux agents par mandat administratif.

Grâce à une nouvelle organisation, des agents ont maintenu la brigade cynophile pour les besoins du service.

Le Conseil Municipal a approuvé la demande.



## FONCTION PUBLIQUE

Recrutement des agents vacataires



*Rapporteur :*  
*Premier Adjoint,*  
**Jean-Louis GOMEZ**

La commune peut recruter des vacataires pour des missions ponctuelles et précises, avec une rémunération adaptée. Ces missions ne doivent pas être permanentes. Le Conseil municipal est invité à autoriser le recrutement de vacataires pour des tâches spécifiques et à fixer leur rémunération à 18,50 euros brut de l'heure.





## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Prise en charge des frais de location de Didier Dubout dans le cadre des visites commentées des œuvres d'Albert Dubout



*Rapporteur :  
Adjoint au maire,*

**Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU**

Didier Dubout présentera les œuvres (récemment acquises par la commune) de son grand-père, Albert Dubout, lors de visites commentées en février, avril et juillet 2025.

La commune propose de prendre en charge ses frais de location pour un total de 3852,60 euros.

Le Conseil municipal a délibéré et approuvé.



## FINANCES LOCALES

Subventions accordées aux associations



*Rapporteur :  
Le Maire,*

**Christian JEANJEAN**

Approbation des subventions aux associations pour l'année 2025.

Approbation des conventions pour les associations recevant plus de 10000 euros pour l'année 2025.



# INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Prise en charge de frais de réception de donateurs



*Rapporteur :*  
*Le Maire,*  
**Christian JEANJEAN**

Prise en charge par la commune des frais de transport, d'hébergement et de restauration du donateur Alain Longet s'élevant à 1378,49 euros.

Le Conseil municipal a délibéré et approuvé.



# FINANCES LOCALES

Remboursement de frais



*Rapporteur :*  
*Le Maire,*  
**Christian JEANJEAN**

Afin de rechercher des informations sur les diverses origines de propriétés communales, Mme Marouani (adjointe au Maire) a engagé des frais auprès des services de l'État. Il convient donc de lui rembourser la somme avancée qui s'élève à 66 euros.

Le Conseil municipal a délibéré et approuvé.



# FINANCES LOCALES

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - L'association « Le sourire de Laetitia »



Rapporteur :  
Le Maire,  
**Christian JEANJEAN**

Un groupe d'élus de l'Hérault (soutenu par l'Association des Maires de l'Hérault) organise pour la troisième année consécutive une collecte de dons. En 2025, les fonds sont destinés à l'association « Le sourire de Laetitia », qui soutient le service onco-pédiatrique de l'hôpital Arnaud de Villeneuve de Montpellier. Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à cette association.



*Ville de*  
**PalavaslesFlots**